

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI.

Séance du 13 MARS 2018.

L'an deux mille dix-huit, le 8 du mois de Mars, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle derrière la mairie, le Mardi 13 Mars 2018 à 20h.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr PUAUD, Mme RAUD, Mme de la TOUR, Mme ROUSSEAU, Mme BOUSSEAU, Mme PAJOU Françoise, Mr TURCAUD,

EXCUSES: Mr MATHONNEAU. Mme RAGOT, Mr CHUPEAU.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 Février 2018 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 13 Février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2018-03-01- PROPOSITION D'UNE MAISON DANS LE CENTRE BOURG.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du dernier conseil municipal elle est entrée en négociation avec Mme JOLIFF pour l'achat d'une maison située en centre bourg, rue de la poste parcelles N° B 99 (125 m²) et B 100 (640 m²).

Elle rappelle que le conseil lui avait donné mandat pour 25 000 € frais de notaire inclus. Au terme des négociations Mme le maire explique que la dernière proposition de Mme JOLIFF est à 24 000 € les frais de notaires s'élevant à 1 290 €. Soit un achat total de 25 290 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE l'acquisition des parcelles N° B 99 (125 m²) et B 100 (640 m²) pour un montant de 24 000 €.
- DEMANDE à Mme le Maire d'insérer cet espace dans la réflexion de l'aménagement du centre bourg en cours.
- PREVOIT les crédits nécessaire au budget 2018.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2018-03-02 – AMENAGEMENT DE ST HILAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES DES LOTS 5 ET 6.

Suite aux résultats infructueux de plusieurs lots lors des premières publications, les marchés des lots 5 et 6 ont été relancés. Voici les résultats :

Lot 5 : Menuiserie.

- DUCEPT pour 4 280.43 € HT.

Lot 6 : maçonnerie décorative.

- MATHONNEAU pour 46 405 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

ATTRIBUE le lot 5 à l'entreprise DUCEPT pour un montant de 4 280.43 € HT.
ATTRIBUE le lot 6 à l'entreprise MATHONNEAU pour un montant de 46 405.00 € HT.
PREVOIT les crédits nécessaires au Budget 2018.
AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2018-03-03 CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME – CONVENTION PHASE TRAVAUX.

Le Contrat Communal d'Urbanisme concerne les communes du Département de la Vendée de moins de 10 000 habitants.

Ce contrat vise à encourager les communes à s'engager dans une **approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg**, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

Partageant les objectifs du Département, la commune de La Caillère St Hilaire souhaite mettre en œuvre le(s) projet(s) d'aménagement suivants :

- *Centre-bourg :*
- *Place de St jean*
- *Rue de la poste/ rue des fours à chaux.*
- *Rue de la Raffinerie*
- *Place des martyrs de la résistance.*

Les modalités de partenariat entre le Département de la Vendée et la commune de La Caillère St Hilaire pour la réalisation, les modalités financières, le suivi et l'évaluation de la phase travaux du Contrat Communal d'Urbanisme sont précisées dans une convention.

Cette convention de travaux est d'une durée de 3 ans. Les travaux sont financés par le Département au taux de 40% (dont 15% de majoration petite commune), dans la limite d'une dépense globale de 500 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 200 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase travaux) ;
- **Adopte** la convention de travaux à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de La Caillère St hilaire ;
- **Autorise** la signature du Contrat Communal d'Urbanisme par Madame le Maire.

2018-03-04 TABLEAU DES EFFECTIFS 2018.

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que plusieurs agents communaux ont acquis suffisamment d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade en 2018.

Patricia BOUDEAU – INDICE BRUT -430

Elle propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe afin de nommer Mme Patricia BOUDEAU à ce grade à compter du 15 mars 2018, puis la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'OUVRIER le poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe,
- DE NOMMER Mme Patricia BOUDEAU dans ce poste au 15 mars 2018 et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème Classe.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

Monique COUE – IB 430

Elle propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe afin de nommer Mme Monique COUÉ à ce grade à compter du 1^{er} Octobre 2018, puis la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
- D'OUVRIR le poste d'adjoint technique principal de 1ere classe,
 - DE NOMMER Mme Monique COUÉ dans ce poste au 1^{er} Octobre 2018 et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème Classe.
 - AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

Isabelle MORTEAU – IB 362

Elle propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de nommer Mme Isabelle MORTEAU à ce grade à compter du 15 mars 2018, puis la suppression du poste d'adjoint technique.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
- D'OUVRIR le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - DE NOMMER Mme Isabelle MORTEAU dans ce poste au 15 Mars 2018 et de supprimer le poste d'adjoint technique.
 - AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

Sabine BOUARD – IB 362

Elle propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de nommer Mme Sabine BOUARD à ce grade à compter du 15 mars 2018, puis la suppression du poste d'adjoint technique.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
- D'OUVRIR le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - DE NOMMER Mme Sabine BOUARD dans ce poste au 15 Mars 2018 et de supprimer le poste d'adjoint technique.
 - AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

Corine COULAIS – IB 362

Elle propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de nommer Mme Corine COULAIS à ce grade à compter du 15 mars 2018, puis la suppression du poste d'adjoint technique.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
- D'OUVRIR le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - DE NOMMER Mme Corine COULAIS dans ce poste au 15 mars 2018 et de supprimer le poste d'adjoint technique.
 - AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2018-03-05 AUTORISATION DE PAIEMENT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET.

Madame le Maire explique qu'afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget, il est demandé au conseil municipal d'autoriser les paiements suivants :

Règlement à Maitre AUVINET pour l'achat de parcelles de jardins en centre bourg d'un montant de 2125 € et 2850 € au compte 2111.

Règlement à l'entreprise ASR pour le renouvellement de panneaux de signalisation et signalétique des villages d'un montant de 1 218.24 € au compte 2152.

Règlement à l'entreprise SEGILOG pour les droits d'utilisation du logiciel comptable, états civils et élections d'un montant de 3574.80 € au compte 2051.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- AUTORISE le règlement des dépenses ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2018-03-06 QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du dossier de la maison du centre bourg.

Madame le Maire donne lecture d'une demande de l'association OGEC de St Martin Lars en Ste Hermine concernant une demande de participation aux frais scolaires. Après débat, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande la commune ayant toutes les capacités d'accueil nécessaire à l'école des p'tits marrons.

Madame le Maire donne la parole à Mr Yves PICANT, concernant l'implantation d'une antenne relais de l'opérateur « orange » sur la commune. Après avoir étudié plusieurs emplacements, Orange nous propose d'implanter une antenne dans le nouveau cimetière. Cet emplacement permettra une meilleure qualité de service pour nos administrés.

Madame le Maire informe le conseil Municipal que la cantinière est en arrêt maladie.

Mme Marie Thérèse RAUD informe que la voie de la grande venelle est abimée. Mr PICANT en prend note et demandera un passage au service technique.

Mme RAUD demande également à qui appartient le véhicule stationné sur la place handicapé devant la salle municipale. Mme le Maire informe que les services de gendarmerie sont prévenus.

Mme de la TOUR Anne, demande a faire partie de la commission d'aménagement du centre bourg.

Mr Yves PICANT informe qu'il souhaite se retirer de la commission scolaire.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.